

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour le conseiller fédéral Joseph Deiss, l'évolution du marché des places d'apprentissage est jugée stable

---

**Malgré un contexte économique morose, la situation sur le marché des places d'apprentissage reste stable. Pour cette rentrée 2003, on dénombre en Suisse environ 5000 places d'apprentissage encore vacantes. De nouvelles places ont été offertes principalement dans les secteurs de la santé et des arts et métiers. Tenant conférence de presse aujourd'hui, le conseiller fédéral Joseph Deiss, chef du Département fédéral de l'économie, a qualifié de positive la situation relative à l'offre de places d'apprentissage ainsi qu'au nombre de contrats conclus.**

Pour le conseiller fédéral, si l'on ne peut parler de crise sur le marché des places d'apprentissage en Suisse, c'est grâce aux efforts déployés conjointement dans ce domaine par les associations professionnelles, les entreprises, les cantons et la Confédération. Cependant, la formation professionnelle n'est pas épargnée, loin s'en faut, par les mutations structurelles profondes touchant l'économie, la technologie et la démographie.

Ainsi, des professions qui, hier encore, étaient jugées porteuses d'avenir, comme celles de l'informatique, ont vu leur potentiel de croissance régresser. Même le secteur commercial, traditionnellement une valeur sûre, a enregistré un tassement. Pour les jeunes orientant leur choix professionnels exclusivement dans les secteurs évoqués, la recherche d'une place de formation devrait s'avérer nettement plus épineuse à l'avenir, tout spécialement dans les centres urbains de Zurich, Berne, Bâle, Aarau, Lucerne et Soleure. En effet, il serait peu sage de maintenir dans les professions très prisées les structures propres à former plus d'apprentis que le marché du travail ne peut absorber. Devant la presse, le conseiller fédéral Joseph Deiss a présenté une nouvelle fois la politique fédérale en matière de places d'apprentissage ainsi que les tâches de la Task Force « Places d'apprentissage 2003 » mise en place dans ce cadre. Et de rappeler que, si l'on veut donner aux jeunes la possibilité de construire leur avenir professionnel, il est indispensable que l'économie maintienne son engagement en faveur de la formation des apprentis.

La menace d'une crise imminente du marché des places d'apprentissage semblant écartée, la Confédération a décidé de réorienter, dans ce domaine, ses priorités politiques de manière ciblée sur le moyen et le long termes. Pour le moment, afin de résoudre d'une manière rapide et efficace les problèmes mis en évidence par la Task Force à l'échelon local et régional, l'effort porte avant tout sur l'encouragement de l'offre de places d'apprentissage et des structures communes de formation, ainsi que sur l'aide à l'embauche des jeunes, par l'entremise de professionnels engagés dans ce but. En parallèle, la Confédération entend élaborer avec les cantons un instrument d'assurance qualité basé sur des statistiques préalablement épurées en matière de place d'apprentissage. De plus, selon Ursula Renold, directrice suppléante de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), il s'agit, en collaboration avec les cantons, d'améliorer le processus menant au choix d'une profession chez certains groupes de jeunes en leur offrant un accompagnement adapté. En cela, la nouvelle loi sur la formation professionnelle est un instrument efficace à disposition.

La Task force poursuit ses travaux jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, échéance marquant l'institution de la Commission fédérale de la formation professionnelle, qui aura pour tâche d'observer le marché des places d'apprentissage. Pour les jeunes en Suisse alémanique, l'attribution des places d'apprentissage se termine en général à la fin du mois d'août, tandis qu'en Romandie, elle se prolonge jusqu'à mi-octobre. Les offices cantonaux de la formation professionnelle ([www.csfp.ch](http://www.csfp.ch)) les guident dans le choix d'une profession.

Berne, le 25.8.2003

Pour tout complément d'information:

Ursula Renold, directrice suppléante de l'OFFT, tél. 031 323 76 12, [ursula.renold@bdt.admin.ch](mailto:ursula.renold@bdt.admin.ch)

Helen Stotzer, domaine « Communication », OFFT, tél. 031 322 83 63, [helen.stotzer@bdt.admin.ch](mailto:helen.stotzer@bdt.admin.ch)

Internet: [www.bdt.admin.ch](http://www.bdt.admin.ch)